



Maslacq

Octobre
2021

MASLACQ INFOS

Bulletin municipal
commune de Maslacq



Déploiement
de la fibre
Sentier d'interprétation



Préservation des orchidées
sauvages de Muret :



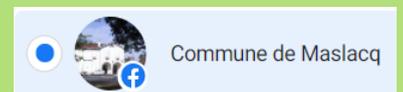
La petite ENFANCE



Nouvelle carte d'Identité



Consultez régulièrement le site
www.maslacq.fr
ou la page Facebook
de la commune





**DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION**

JEAN NAULÉ
MAIRE DE MASLACQ



**ÉDITEUR DE LA
PUBLICATION**

MAIRIE DE MASLACQ

16 rue de la Carrère
64300 - Maslacq
Tél. : +33 (0)5 59 67 60 79
www.maslacq.fr
mairie.maslacq@wanadoo.

**TITRE DE LA
PUBLICATION**

MASLACQ INFOS

NUMÉRO INTERNATIONAL
NORMALISÉ DES PUBLICATIONS
EN SÉRIE
ISSN : 2801-3085

Accessibilité : On voit le bout du tunnel !

Après plusieurs années d'attente, le projet d'accessibilité est presque arrivé à son terme. En effet nous parlons de ce dossier depuis au moins 6 ans et de plus les travaux commencés au début de l'année ont été, pour certains, retardés par des délais d'approvisionnement de matériels. Même si toutes les réserves n'ont pas été levées, et si tout n'est pas terminé cela touche à sa fin et on peut voir le résultat des travaux sur nombre de bâtiments. Nous avons mis à profit ces mises aux normes d'accessibilité pour redonner parfois une nouvelle jeunesse à nos locaux.

C'est ainsi que plusieurs de nos bâtiments ont été améliorés :

Place de la poste

- A la poste, au trinquet, au foyer Ménat les accès ont été aménagés, permettant ainsi à toutes les personnes de pouvoir bénéficier des services et du complexe sportif dont les sanitaires ont été adaptés et où un éclairage par détecteur de mouvement facilitera l'usage et permettra des économies d'électricité.
- Les sanitaires du Trinquet et de la cour intérieure de Ménat (WC et douches) ont été entièrement refaits.
- A proximité de la Mairie, deux places de parking PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ont été créées.
- Le trottoir devant le foyer a été doté d'un très bel éclairage automatique.
- La cour intérieure de Ménat a été refaite permettant l'accès à la bibliothèque, à la cuisine de l'ancien gîte (qui sert aujourd'hui de cuisine aux facteurs), au cabinet d'infirmières et à l'école de musique.

Église et cimetière

- L'entrée dans l'église est aujourd'hui facilitée et mise aux normes avec une pente douce.
- Les allées du cimetière ont été goudronnées, et des points d'eau ajoutés
- Les toilettes de l'église ont été refaites .

École publique

- L'entrée aux salles de classe a été modifiée, une bande de guidage ainsi que l'éclairage ont été rajoutés.

Épicerie

- L'accès et l'éclairage ont été mis aux normes.

Stade

- Aux vestiaires du foot, des lavabos PMR ont été installés.
- L'éclairage extérieur, une bande podotactile ainsi qu'une place de parking PMR ont été mis en place mettant aux normes ce bâtiment.

Un dossier illustré par des photos en pages intérieures de ce bulletin (pages 17 à 19) est consacré à l'ensemble de ces travaux.

Le dossier accessibilité touchant à sa fin, nous allons maintenant procéder à la mise aux normes électriques de nos bâtiments communaux, c'est le prochain chantier des semaines à venir.

Vous trouverez aussi dans ce « Maslacq infos » relooké un condensé de la journée Tour de France qui a été pour beaucoup une très courte parenthèse bienfaisante.

Enfin un résumé de la réunion des associations annonce les projets à venir et les activités qui se dérouleront si la situation sanitaire le permet.

Bonne lecture à chacun !





Séance du 28 mai 2021



Approbation du PV du Conseil du 30/04/21



Il est approuvé à l'unanimité



Renouvellement des commissions



Destinées à aider le Conseil, elles ont été nommées le 28 mai 2020 pour une durée de un an reconductible

FINANCES (6 membres, dont 2 Adjoints)

Stephan BONNAFOUX Vice Président

Michel GRIGT

Julien ESCOS

Alain de LAPPARENT

Julien ESCOS

Cindy JENNY

Dominique COURAULT



VOIRIE (6 membres, dont 1 Adjoint)

Julien ESCOS Vice Président

Dominique MALHERBE Pierre Guy CUESTA

Michel GRIGT

Moha CHAD

Benoît LAU BÉGUÉ



COMMERCE & ARTISANAT (4 membres, dont 1 Adjoint)

Michel GRIGT Vice Président

Benoît LAU BÉGUÉ

Marie Élisabeth da PALMA

Valérie CASAMAYOU



BÂTIMENTS COMMUNAUX (8 membres, dont 2 Adjoints)

Dominique COURAULT Vice Président Julien ESCOS

Pierre Guy CUESTA

Stephan BONNAFOUX

Virginie PAGADOY

Michel GRIGT

Marie Élisabeth da PALMA

Dominique MALHERBE



VIE SCOLAIRE, CULTURE,

JEUNESSE & SPORTS (6 membres, dont 1 Adjoint)

Virginie PAGADOY Vice Présidente

Stephan BONNAFOUX

Cindy JENNY

Mohad CHAD

Benoît LAU BÉGUÉ

Gwendoline NAULÉ



ENVIRONNEMENT

CADRES DE VIE (8 membres, dont 2 Adjoints)

Dominique MALHERBE Vice Président

Stephan BONNAFOUX

Moha CHAD

Julien ESCOS

Alain de LAPPARENT

Michel GRIGT

Valérie CASMAYOU

Marie Élisabeth da PALMA



FÊTES & CÉRÉMONIES (7 membres)

Valérie CASAMAYOU Vice Présidente

Marie Élisabeth da PALMA

Dominique COUAULT

Pierre Guy CUESTA

Benoît LAU BÉGUÉ

Gwendoline NAULÉ

Julien ESCOS



INFORMATION COMMUNICATION (6 membres)

Alain de LAPPARENT Vice Président

Benoît LAU BÉGUÉ

Pierre Guy CUESTA

Gwendoline NAULÉ

Jacqueline MINJOU

et Robert LANGLA

dans un comité consultatif.



Il est rappelé que ces commissions qui n'ont pas voix délibératives, ne peuvent engager la commune, le pouvoir de décision revenant au Conseil Municipal.

Ces commissions avaient été créées pour une courte durée afin de proposer une souplesse qui permette aux nouveaux conseillers de se repositionner s'ils le désirent, au regard de leur expérience acquise,

Après consultation, le Maire propose de reconduire les mêmes commissions, en adaptant éventuellement le nombre de membres

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de garder la composition actuelle des commissions sans modification

Note : Pour conserver la composition actuelle = Unanimité





Local déjeuner pour les facteurs

« La Poste » souhaitant se donner les moyens d'être présente dans le domaine des colis, modifie son organisation à partir du 28 juin et recherche une solution pour accueillir ses facteurs lors de leur coupure méridienne repas.

- Le local doit pouvoir être chauffé,
- Il doit y avoir un point d'eau et la possibilité d'installer un réfrigérateur et un micro-onde.
- Des sanitaires doivent être accessibles à proximité.

M. le Maire propose la mise à disposition

- De l'ancien gîte communal dans un premier temps,
- Puis de la réserve de l'Agence Postale réaménagée dans un second temps.

La mise à disposition des locaux serait formalisée par une convention, par laquelle la Poste indemniserait la commune à hauteur de 300 à 500 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE**

- La mise à disposition du gîte pour la pause méridienne des facteurs à compter du 28 juin 2021,
- Monsieur le Maire à réfléchir à la réfection de l'Agence Postale,
- La mise à disposition d'un espace dans l'Agence Postale, une fois la réfection achevée,
- M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local pour le déjeuner des facteurs avec la Poste

Vote : Pour = Unanimité



Ouverture d'un poste à l'Agence Postale

L'Agent administratif de l'Agence Postale Communale ayant trouvé un poste à temps complet, a posé sa démission en date du 6 mai. Il convient donc de recruter un nouvel agent pour la remplacer, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera modifié.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel sera possible

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOpte

L'ensemble des propositions du Maire

AUTORISE

Le Maire à signer le contrat de travail de l'agent s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement,

Vote : Pour = Unanimité





Vente de logements par Domofrance

La société Domofrance projette de poursuivre la vente du « Domaine des Chênes », soit 6 logements, pour lesquels un accord administratif avait été accordé antérieurement.

“ Il s’agit de logements individuels, mis en service en 1993 et mis en vente depuis 2017.

M. le Maire expose le courrier reçu de la société Domofrance, daté du 21 avril 2021, et rappelle le contenu de la délibération 2017-06-02 qu’avait pris le Conseil Municipal de Maslacq le 30 juin 2017.

Ces documents présentent la politique de vente Domofrance. (Habitelem en 2017).

- Les logements cédés à leurs occupants sous le régime de la vente HLM demeurent dans l’inventaire des logements sociaux de la commune pour une période de 10 ans.
- Conformément à la loi, Domofrance informe la commune qu’elle orientera au moins 50% des plus-values de cessions dégagées par ces ventes dans la construction/acquisition de logements conventionnés ou à défaut, dans des travaux de rénovation sur son parc au sein du territoire.
- D’après le courrier de la société Domofrance, les logements proposés à la vente répondent aux normes d’habitabilité et aux exigences légales en termes de performance énergétique.

Monsieur le Maire tient à préciser que ces logements sont vendus sans parking.

La société Domofrance invite le Conseil Municipal de Maslacq à lui faire connaître sa position sur ce plan pluriannuel de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'abstenir, son avis n'ayant aucun impact sur les décisions prises par Domofrance

Vote : Abstention = Unanimité

Domofrance 
Groupe ActionLogement





Informations du Maire au Conseil



Droit de Prémption non exercé sur les ventes :

- BOGARIM/CANDAU
- RODRIGUEZ/RUSTUL

Tour de France :

- ✓ Une réunion va intervenir pour organiser le domaine routier (barrières à mettre en place) pour assurer l'interdiction de circuler sur la route de Lagor et la route d'Argagnon de 7h00 à 14h00
- ✓ La Commission Information a communiqué des informations sur le village aux équipes chargées d'animer l'étape
- ✓ Le message « Maslacq cherche un médecin » sera écrit au stade. Une majorité de conseillers pense que l'écriture avec la machine servant à tracer le terrain demande trop de travail et conseillera plutôt un message écrit grossièrement sur de la bâche en plastique noir.
- ✓ Cœur de Béarn va être invité à placer une banderole sur le tourisme en Béarn place Marquitou devant le mur du garage Maugouber plutôt que d'y placer un stand. (Un stand étant déjà prévu au village départ à Mourenx).

Sentier d'interprétation :

- ✓ Sentier d'interprétation : Deux options existent pour les panneaux (Mat ou brillant), la majorité du Conseil Municipal choisit l'option mat qui devrait être plus confortable pour les promeneurs en évitant la réverbération



Questions orales des conseillers

Interrogations ou interventions spontanées des conseillers sur les projets en cours, remarques sur des améliorations souhaitables et réactions d'administrés



Virginie PAGADOY pose des questions
pour Julien ESCOS absent



Que pourrait-on faire pour éviter que le stade ne soit à nouveau pris d'assaut par des gens du voyage ?



Monsieur le Maire reprend la chronologie des événements et montre qu'il aurait été difficile de faire autrement. On peut essayer de sécuriser le portail mais il ne faut pas que ce soit au détriment des utilisateurs réguliers du stade (foot, gym, yoga et randonneurs). Il faut aussi avoir présent à l'esprit que d'autres groupes ont des équipements qui leur permettent de déplacer des rochers et pourront toujours s'implanter s'ils le décident.



Questions orales des conseillers (suite)

Virginie PAGADOY pose des questions
pour Julien ESCOS absent



Quand met-on en place une nouvelle organisation du Conseil Municipal avec des réunions mensuelles (dont certaines informelles) ?

Monsieur le Maire répond qu'actuellement on est pratiquement sur le rythme d'une séance par mois et qu'il n'entend pas étudier une nouvelle organisation avant la fin des travaux
(comme il s'y était engagé le 16 février)

Virginie
PAGADOY



Les maslacquais continuent de se plaindre de l'intense circulation de poids lourds



Effectivement le rythme actuel est très important, du fait des camions qui vident la terre du chantier d'Octime à Biron
Le panneau 7,5 T est en place à Biron
La gendarmerie et le Conseil Départemental sont prévenus

Le château d'eau a-t-il une réelle utilité. Il est inesthétique et mériterait d'être démolit ou au moins être décoré.



Virginie
PAGADOY

Le sujet mérite réflexion, on pourrait au moins améliorer son aspect



Michel GRIGT



L'épicier trouve que l'activité de son commerce n'est pas assez signalée, ce qui selon lui, conduit des pèlerins à ne pas s'y arrêter par ignorance.



L'épicier est clairement désignée, sur le panneau en face la route d'Argagnon et la partie snack est indiquée place Marquitou et à côté de la Mairie





Séance du 9 juillet 2021



Approbation du PV du Conseil du 28/05/21



Il est approuvé à l'unanimité



Rappel de la charte de l'élu local



Cette charte qui avait été présentée lors de la mise en place du Conseil Municipal en 2020 est rappelée et devra être signée par les conseillers

Incident signalé lors de la séance précédente :

M. le Maire revient sur la remarque faite au précédent Conseil.

Il avait été constaté qu'une personne non élue avait demandé l'accès à des documents confidentiels liés à la préparation du Conseil, et il avait été précisé que ces préparations devaient rester en interne.

M. le Maire rappelle que lors de l'installation du Conseil Municipal le 28 mai 2020, tous les conseillers avaient reçu la charte de l'élu, et que celle-ci leur avait été lue lors de la séance suivante.

Il rappelle les points essentiels de la charte, la distribue et propose que chacun la signe lors d'une prochaine séance.

Cette signature vaut engagement.

M. le Maire rappelle l'importance de respecter la confidentialité de certaines informations auxquelles les élus peuvent avoir accès, tant qu'aucune information publique officielle n'a été décidée.

Les points essentiels de la charte de l'élu :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

Julien ESCOS demande des précisions sur l'incident évoqué.

Alain de LAPPARENT lui indique qu'il avait reçu par mail une demande d'accès d'une personne ne faisant pas partie du Conseil qui avait cliqué sur un lien figurant dans la préparation d'une séance, ce qui sous-entend que la préparation du Conseil lui avait été transmise par un conseiller





Encaissement d'un chèque "Don anonyme"

Un don anonyme de 1 000 € a été reçu pour le sentier d'interprétation



Encaissement d'un don, anonyme :

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il a reçu un don anonyme d'un montant de 1 000 € à affecter au projet de sentier d'interprétation de la commune.

Il propose à l'Assemblée d'accepter ce don.

Il rappelle que le Conseil Départemental a accepté la demande de subvention qui lui avait été faite pour ce projet au titre de l'action culturelle, pour un montant de 1 500 €. Pour la seconde subvention attendue sur les Opérations Sécurité Non Individualisées, la notification ne nous est pas encore parvenue, ces OSNI sont encore en cours de discussion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTTE le don anonyme

Vote : Pour l'encaissement = Unanimité



Opération mise aux normes électriques des bâtiments communaux



Avis sur le choix du prestataire

Mise aux normes électriques des bâtiments communaux :

M. le Maire rappelle qu'en 2020 il a fait procéder à un diagnostic électrique sur l'ensemble des bâtiments communaux. De nombreuses anomalies avaient été soulevées.

Lors du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal avait décidé de créer une opération d'investissement spécifique dédiée aux travaux à mener pour lever ces anomalies.

Neuf entreprises ont été contactées afin de chiffrer les travaux à réaliser pour lever l'ensemble des observations.

Deux entreprises ont répondu. Leurs propositions sont techniquement conformes à la demande de la commune, comme le précise l'analyse ci-dessous :

	ENGIE	EIFFAGE
Appréciation technique	Conforme à la demande	Conforme à la demande
Délais de réalisation	A partir de septembre 2021	A partir du 13 septembre 2021
Appréciation financière	22 833,33€ HT	21 000,00 € HT
	27 400,00 € TTC	25 200,00 € TTC

M. le Maire avait envisagé de proposer ENGIE qui travaille sur les chantiers d'accessibilité.

Mais à offre technique équivalente, l'entreprise la moins disante est EIFFAGE qui a fait savoir qu'elle pouvait aussi intervenir dès septembre. De ce fait, il propose au Conseil de retenir EIFFAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EIFFAGE

Stephan Bonnafox concerné de par son métier, ne prend pas part au vote

Vote :

Contre : Dominique COURAULT qui aurait préféré ENGIE avec laquelle il a travaillé dans le domaine de l'accessibilité

Pour : Le reste de l'Assemblée

Virginie PAGADOY pose la question d'un dispositif permettant de mettre en route l'éclairage du stade de façon sûre.

Il y aurait la possibilité d'une clé extérieure qui pourra être étudiée.





Acceptation de l'intervention du fonds de concours de la Communauté de Communes



Acceptation du fonds de concours de la CCLO pour les travaux d'accessibilité

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 22 mai 2014, la CCLO a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres.

Maslacq a sollicité l'attribution de ce fonds dans le cadre des travaux du complexe Ménat.

Lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2021, la CCLO a voté à l'unanimité des membres présents l'attribution d'un montant prévisionnel de 132 438 €.

Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le montant prévisionnel de 132 438 €.

- ACCEPTE le versement de ce fond de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthéz

Vote : Pour = Unanimité



Informations du Maire au Conseil



Recrutement gestionnaire de l'Agence Postale

Lors du précédent Conseil il avait été évoqué le départ de Stéphanie BERGEZ-DOMECQ, et le besoin d'actualiser le poste de gestionnaire d'Agence Postale.

Depuis, Nathalie LEFLAMAND a été recrutée pour une durée d'un an reconductible.



Elle possède une solide expérience professionnelle au sein de « La Poste ». Elle a pris ses fonctions le 1er juillet 2021 et a pu bénéficier de quelques jours de « tuilage » avant le départ de Stéphanie BERGEZ-DOMECQ, le 5 juillet 2021.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la collectivité

Droits de préemption non exercés

- CAZAJUS/LATRILLE (18 rue du parc)

- VERGEZ-VICAT/BARATA (la campagne)

- DEFRAISNE/SCI IF (la campagne)

- DUBOIS/GENET (25 route du stade)

Travaux réseaux chemin de la plaine

M. le Maire rappelle que les travaux d'extension des réseaux électriques, télécoms (sous certaines conditions) et d'eau potable vers des terrains constructibles sont à la charge de la commune dès lors qu'un permis de construire est accepté sur un terrain non raccordé.

Il informe l'Assemblée que de tels travaux devront être réalisés chemin de la plaine.

M. le Maire est en attente de devis.

Il dispose à ce jour d'une estimation de 9 000 € pour le coût des travaux d'eau potable.

Une délibération modificative devra être prise lors du prochain Conseil Municipal pour budgétiser ces travaux.

Travaux d'accessibilité

- Réception des travaux prévue le 27 juillet

Le toit du Trinquet est fini. Il a fallu changer les chenaux pendant une période d'orages.

Il y a eu des infiltrations sans conséquence.

- Il y a des plaques de plâtre à changer au 2ème niveau, c'est l'opportunité de passer le luminaire du Trinquet en LED

Affaire POEY

- Le pourvoi de M. POEY en cassation a été rejeté, il n'a plus de recours et devra payer les sommes dues.





Questions orales des conseillers

Interrogations ou interventions spontanées des conseillers sur les projets en cours, remarques sur des améliorations souhaitables et réactions d'administrés



**Benoît
LAU BEGUE**

J'ai été interpellé par deux familles à propos du projet « Âges et Vie »

- L'une qui craint le voisinage direct avec le bâtiment en projet
- L'autre qui pense qu'il va y avoir abattage d'arbres et s'en émeut



M. le Maire fait savoir que projet initial vient d'être accepté par « Âges et Vie » qui en a prévenu la mairie cet après-midi à 17h. Une maquette en 3D va être envoyée qui va permettre de communiquer en attendant la décision finale.

Il rappelle les motivations qui ont conduit le Conseil Municipal à accepter le lancement de l'étude :

- Plusieurs embauches, Implantations de familles avec pour certaines des enfants dont la présence serait utile à l'école,
- Le suivi de la clientèle âgée donnerait des atouts au projet médical en réflexion.
- L'épicerie y trouverait une clientèle de proximité
- Des Maslacquais vieillissants pourraient figurer parmi les premiers clients
- Ce terrain constructible au PLU n'était pas utilisé

Il indique qu'il attendait pour prendre contact avec les familles riveraines d'avoir une vision claire du projet. Une réunion publique avec comme support cette maquette, présentée par le promoteur du projet, pourra être organisée pour que les maslacquais intéressés puissent se faire une opinion fondée. La procédure débouchant sur l'implantation éventuelle de la maison « Âges et Vie » est loin d'être arrivée à terme



**Julien
ESCOS**

Je regrette que l'école publique n'ait pas participé à l'initiation à la pêche organisée par l'APPMA des Baïses. Ceci d'autant plus que c'est un moment de convivialité qui permet aux enfants des deux écoles de se rencontrer autour d'une activité instructive et de partager un goûter.

Benoît LAU-BÉGUÉ lui indique que le Directeur avait pris la décision de ne pas participer cette année en évoquant deux raisons :

- Cette activité ne faisait pas partie du programme qu'il avait fixé pour l'année.
- La pandémie n'incite pas à accepter des regroupements

M. le Maire rappelle que c'est le Directeur de l'école qui fixe les programmes pédagogiques et qui gère le protocole sanitaire. Effectivement cette année il avait d'autres projets.

En aucun cas la Mairie ne peut interférer.

Dominique COURAULT répond que la participation aux travaux d'accessibilité et leur suivi étant très chronophages, son temps était jusqu'à présent occupé à 100 % par ces deux tâches prioritaires

On entre dans la période estivale des congés.

Il en organisera une à la rentrée.

**Julien
ESCOS**



Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunion de la commission Bâtiments Communaux programmée ?



Recensement militaire ou citoyen

Les jeunes garçons et jeunes filles qui ont 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur livret de famille dans le courant du mois de leur anniversaire (date révolue). Si vous êtes né Français, vous devez faire ce recensement à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Exemple : si votre 16^{ème} anniversaire est le 12 juin 2021, vous devez faire votre recensement entre le 12 juin et le 30 septembre 2021.



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile



OBJECTIF CITOYEN

www.defense.gouv.fr/JDC

C'est obligatoire



Une **attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'**attestation de recensement** est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Si vous n'avez pas fait votre recensement dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Faire votre recensement militaire vous permet d'obtenir une attestation de recensement.

Avoir cette attestation est obligatoire,

- Elle vous est nécessaire pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- Vous permet d'être convoqué (e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté (e), est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- Vous donne la possibilité d'être inscrit (e) automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.
Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans autre démarche à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).
- Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :
 - Changement de domicile (toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit être signalée)
 - Changement de situation familiale
 - Changement de situation professionnelle



La journée Défense et citoyenneté

Avoir cette attestation est obligatoire,

La journée Défense et Citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement militaire (ou "recensement citoyen"). Vous devez y participer avant votre 18^{ème} anniversaire (ou avant votre 25^{ème} anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez.

De 18 à 24 ans

- Pour vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif soumis au contrôle de l'autorité publique française, vous devez présenter un document prouvant votre situation concernant la JDC un des documents suivants :
- Certificat individuel de participation à la JDC
- Attestation individuelle d'exemption à la JDC
- Attestation provisoire (en cas d'attente de la convocation à la JDC)
- Attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol de votre attestation)

De 17 à 24 ans

Pour vous inscrire à l'examen du permis de conduire en France, vous devez présenter un document prouvant votre situation concernant la JDC.





Nouvelle carte d'identité biométrique et plus sécurisée

Comme le permis de conduire, elle adopte le format carte bancaire.

- Au recto, on y retrouve la photo, les prénoms, le nom, la date de naissance, la nationalité et le sexe de son détenteur ou de sa détentrice.
- Au verso, sa taille et son adresse, comme aujourd'hui. La nouveauté, outre le format, c'est la présence d'une puce électronique, qui ressemble à celle des cartes bancaires, et d'un QR code.

CEV (cachet électronique visible)
Signature électronique sécurisée permettant d'authentifier le document.

Puce électronique
contenant les données biométriques du titulaire (photo, empreintes digitales...) + les données de la carte*

Validité 10 ans.

Image changeante avec date de fin de validité surimprimée.

2 adresses peuvent être indiquées.

Fond sécurisé se poursuivant sur les bords transparents.

Dispositif holographique afin de protéger la photo.

Même format qu'une carte bancaire.

Et aussi
À terme, elle permettra de réaliser des démarches administratives en ligne sans avoir besoin de se rendre en mairie ou dans un commissariat par exemple.

*nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe, taille, nationalité, adresse, date de délivrance de la carte, date de fin de validité, numéro de la carte, photographie numérisée; empreintes digitales numérisées de deux doigts. Source : ministère de l'Intérieur, médias. VISACTU

Les forces de l'ordre pourront lire cette puce ou le QR code grâce à leurs téléphones sécurisés à l'occasion d'un contrôle à la frontière ou d'un contrôle d'identité.

Plus généralement, tous les services de l'État vont pouvoir s'en servir pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une fausse carte.

Les cartes d'identité actuelles restent valables tant qu'elles n'ont pas expiré.

La nouvelle carte d'identité est gratuite, sauf si l'ancienne a été volée ou perdue, elle vous coûtera alors 25 euros

La nouvelle version de la carte d'identité est valable 10 ans, contre 15 ans pour les cartes actuelles.

Elle peut vous servir, comme aujourd'hui, lors d'un contrôle d'identité et pour voyager dans les pays de l'Union européenne.

Elle s'obtient de la même façon que la précédente, dans n'importe quelle mairie équipée pour cela, comme à proximité : Orthez, Moux ou Monein



La petite ENFANCE

Les RAM : Relais d'Assistance Maternelle (gratuit sur inscription)

Lieu d'information et d'échanges au service des assistant(e)s maternel(le)s. et des parents
Il en existe deux sur le territoire de la Communauté de Communes

Pour les parents : Il apporte un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil et une information en matière de droit du travail.

Pour les professionnels de la petite enfance : Il les renseigne sur leur statut de salariés.

Pour les enfants : C'est un lieu de socialisation et de découvertes dans un cadre adapté.

Ils offrent également :

- Un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles (réunions, conférences, etc.),
- Des ateliers d'éveil hebdomadaires à destination des assistant(e)s maternel(le)s et des enfants accueillis,
- Un service itinérant pour couvrir le territoire et offrir un service de proximité.
- Il en existe deux sur le territoire de la Communauté de Communes

Relais associatif « AMEYRA EN PAYS DE LACQ »

Coordinatrices : Joëlle BUISSON et Fabienne JOLLIET

Adresse : 20 cité Pondix - 64170 ARTIX

Tél : 05 59 53 91 76

Courriel : amayra@orange.fr

Ouverture

du lundi au jeudi sur rendez-vous,
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
et les vendredis de 9h00 à 12h00.

Relais intercommunal d'ORTHEZ

Référente : Odile CARROUCHÉ

Maison de la Petite enfance - 10 rue Darget

64300 ORTHEZ

Tél : 05 59 67 26 33

Courriel : ramorthiez@cc-lacqorthiez.fr

Ouverture

du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
excepté le mardi après-midi et le mercredi.

Les LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents (gratuit sans inscription)

Le LAEP « la Petit e tots »

Référente : Marjorie LETT

Tél : 05 59 60 03 98

Courriel : Marjorie.lett@lo-solan.org

ARTIX (RAM Amayra)

Rue de Fourticau

Jeudi de 9h30 à 11h30

LAGOR (Crèche)

rue des écoles

1° et 3° lundi du mois

MONEIN (Crèche)

Avenue du pont Lat

Vendredi de 9h30 à 11h30

MOURENX (Maison de l'enfance)

Rue Adrienne Legal

Mardi et mercredi de 9h 30 à 11h30

Le LAEP d'Orthez

Référente : Odile CARROUCHÉ

Maison de la Petite enfance - 10 rue Darget

64300 ORTHEZ mercredi de 9h30 à 11h30

INFORMATIONS diverses

Service petite enfance 05 59 60 95 48

Responsable : Sylvie ANDRES

s-andres@cc-lacqorthiez.fr

Coordinatrice : Virginie ANDRES POUMES



Les CRÈCHES

5 Crèches Intercommunales

L'Ilot P'tits Pieds (30 places)

Rue de Fourticot - 64170 ARTIX

Directrice : Marylise MERIOT

☎ 05 59 83 29 62

✉ m-meriot@cc-lacqorthes.fr



Le Soleil Levant (25 places)

49 bis, rue des écoles - 64150 LAGOR

Directrice : Nicole CAZENAVE

☎ 05.59.02.51.24

✉ n-cazenave@cc-lacqorthes.fr

Les Magnolias d'ORTHEZ (50 places)

Coordonnées : 10 rue Darget - 64300 ORTHEZ

Directrice : Aline LYTWYN

☎ 05.59.69.14.91

✉ a-lytwyn@cc-lacqorthes.fr

Les Mini Pousses (15 places)

478 rue d'Aquitaine - 64300 SAULT-DE-NAVAILLES

Directrice : Gaëlle PEYSSET

☎ 05 59 67 90 12

✉ g-peysset@cc-lacqorthes.fr

Graines d'éveil à BAIGTS-DE-BEARN (15 places)

Directrice : Laure URRUTIBEHETY

4 lotst Pédebernard - 64300 BAIGTS-DE-BEARN

☎ 05 59 65 86 84

✉ l-urrutibehety@cc-lacqorthes.fr

2 Crèches associatives

Halte garderie de MONEIN

Rue Pont Lat - 64360 MONEIN

Directrice : Claude PARBAUD

☎ 05 59 21 31 47

✉ coolcouche64@gmail.com



Crèche de MOURENX

Rue Adrienne Le Gal - 64150 MOURENX

Directrice : Margaret ARMENGOL

☎ 05 59 60 42 83

✉ margaret.armengol@lo-solan.org

INFORMATIONS diverses

Comment s'inscrire ?

Pour les 5 crèches intercommunales, la demande est à faire :

au Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Rond point des chênes BP 73 - 64 150 MOURENX

Puis rencontre avec la Directrice concernée (prise de rendez-vous)

Fonctionnement

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (Sauf pour Monein => 7h45 à 18h30)

Temps d'accueil variable selon le besoin de la famille

Les enfants peuvent être accueillis d'une demi-journée à plusieurs jours par semaine

Tarifs

Ils sont calculés en fonction des revenus mensuels de la famille, selon un barème de la Caisse d'Allocations Familiales

Renseignements

Service petite enfance de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez - ☎ 05 59 60 95 48

Responsable : Sylvie ANDRES - ✉ s-andres@cc-lacqorthes.fr

Coordinatrice : Virginie ANDRE-POUMES - ✉ v-andre-poumes@cc-lacqorthes.fr

www.cc-lacq-orthes.fr et



@CCLacqorthes



OFFRE D'EMPLOI

Association intermédiaire
A TOUT SERVICE



Structure de l'Économie Sociale et Solidaire, dédiée à l'insertion par l'activité économique, "À Tout Service" propose des postes auprès d'entreprises, de collectivités territoriales, d'associations et de particuliers.



La palette d'emplois :

- Agent de collectivités
- Employés de ménage
- Agent d'entretien de locaux
- Agent d'entretien d'espaces verts



Comment postuler ?

- **Habiter** sur les secteurs de : **Monein, Mourenx, Artix, Orthez, Salies-de-Béarn, Arzacq, Mazerolles..**
- **Être éligible à l'IAE** (Insertion par l'Activité Économique)
Demandeurs d'emploi longue durée Bénéficiaires RSA, ASS, AAH...
Famille monoparentale Jeunes en difficultés.....
- **Contactez les numéros des permanences**
MONEIN : 05.59.21.45.20 ORTHEZ / SALIES : 07.49.50.07.62
MOURENX : 05.59.60.33.34 ARTIX / ARZACQ : 07.82.36.44.30



Maslacq
se mobilise
à plusieurs reprises
Collectes - Marches

- **Trois urnes de collecte de dons seront disposées dans les commerces de Maslacq pendant tout le mois de décembre, du 01/12 au 31/12 inclus**

- Pharmacie Sottilé,
- Salon de coiffure Ginette
- Epicerie Coeffet.



- **Une urne de collecte de piles et batteries du 01/12 au 31/12**

- Sous le porche de la mairie

- **Une marche le dimanche 05/12 à partir de 14 heures.**

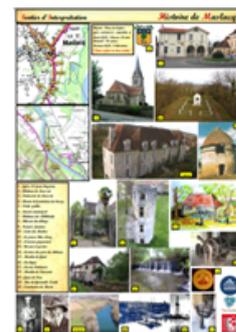
Départ : Salle socioculturelle pour un parcours de 10 kms sur terrain plat en direction du lac des barthes à Biron par la voie verte (si le temps le permet).



- **Une visite guidée du sentier d'interprétation de Maslacq**
(qui devrait être mis en place courant novembre)

Samedi 11/12 à 14 heures.

Départ: Église pour le parcours des 21 panneaux en direction de Notre Dame de Muret (si le temps le permet),



Informations

À tout service - Téléthon

16

Agence postale



Volets repeints

Suppression du SAS éclairage



Accès boîte aux lettres

Trottoir sécurisé éclairage extérieur

Foyer Ménat

Bandes pour mal voyants



Parking PRM

Hommes

Femmes



Sanitaires





Protection CD9

Arrière de Ménat



Sanitaires ancien gîte



Accès aménagé



WC



Douche

Vestiaires du stade



**Parking
accès handicapés**



Accès tribunes avec guide mal voyants



Rail guide





Facilité d'arrosage



**Allées
goudronnées**



Mur nettoyé



Accès au lieu de culte



Église cimetière



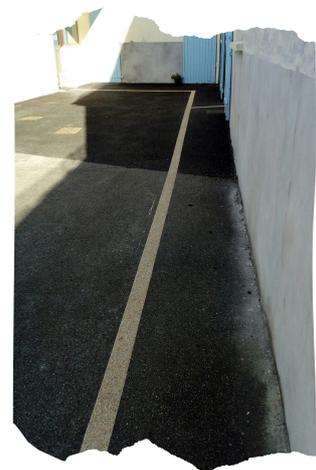
WC

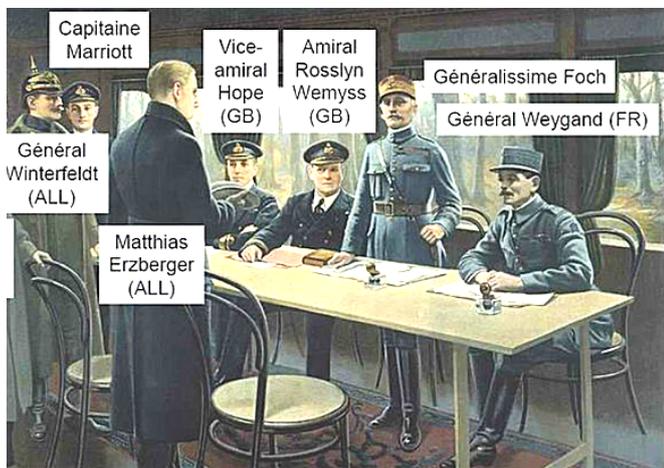
Extérieur Intérieur



ÉCOLE

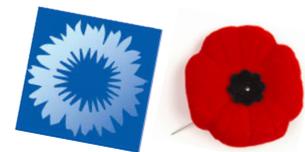
Accès et guides
mal voyants





Armistice de la première guerre mondiale.
 À la fin de la Première Guerre mondiale, l'armistice de Rethondes est un traité signé le 11 novembre 1918, à 5h15, entre la Triple Entente et l'Allemagne dans un wagon dans la forêt de Compiègne à Rethondes.

Ce lieu a été choisi, parce que l'état-major désirait que cette signature se déroule dans un endroit isolé des regards. Il fallait également que, pour des raisons pratiques, il puisse accueillir deux trains (un pour les Alliés et un pour les Allemands)
 Ce jeudi 11 novembre, comme chaque année à cette date, différentes commémorations ont lieu dans toute la France, pour souligner l'armistice dont la signature met fin en 1918 à la Première Guerre mondiale
 Se remémorer la guerre, c'est aussi dire que la Paix est un bien précieux.
 Elle est fragile, la préserver est le plus bel hommage que l'on puisse rendre à nos soldats.



Le Maire et son Conseil Municipal invitent toute la population de Maslacq à participer au monument aux morts à la commémoration de l'armistice, le 11 novembre 2021 à 11h30 selon les conditions sanitaires qui seront en vigueur.

BOURSE AUX JOUETS DE L'APE

L'Association des Parents d'élèves de l'école publique de Maslacq organise une bourse aux jouets / vide-poussette le dimanche 28 novembre à la salle socioculturelle.

Chaque exposant vendra lui-même ses propres articles : Jouets, vêtements, objets de puériculture, matériel de sport...
 L'occasion de faire un peu de place avant Noël !
 Les parents de l'école proposeront également une vente de pâtisseries/crêpes faites maison.
 Les fonds récoltés serviront à financer les sorties pédagogiques des enfants de l'école publique.

Prix des emplacements :

- Dans la salle : 5 € la table de 1,20m.
- Extérieur : 3 € le mètre linéaire (Table non fournie)

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h avec un café de bienvenue et viennoiserie offerts.

Le pass-sanitaire devra être présenté à l'entrée mais le port du masque ne sera pas obligatoire.

Rens / inscription : 06 81 68 78 18 - 06 42 00 04 54 - ape.maslacq@gmail.com

Nous vous attendons nombreux !





Chocolats en ligne jusqu'au 15/11 Pour l'association des parents de l'école Jeanne d'Arc



Grâce à vos achats, vous soutiendrez nos projets.

C'est pour nos enfants !!!! Alors n'hésitez pas ... commandez et faites en profiter

Votre famille, Vos amis, Vos voisins, Et même vos collègues !

Les fêtes de Noël sont l'occasion de déguster et d'offrir des chocolats !!!

Commandez sur notre boutique en ligne

<https://asso.initiatives.fr/c1/PLFVUH>

grâce au code : **PLFVUH**

La date limite pour passer commande est le : lundi 15 novembre

Votre commande peut vous être livrée ou vous être distribuée par la famille de l'école que vous aurez choisie, avant les vacances de Noël, .

Un grand merci à vous pour notre beau projet.



Votre Taxe Foncière sur le bâti 2021 dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale

Annoncée dès 2017 par Emmanuel Macron dans son programme, la suppression définitive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales sera effective en 2023. Cette suppression s'accompagne d'une profonde réforme du financement des collectivités territoriales.

A compter de l'imposition 2021, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est transférée à la commune pour compenser la disparition de la majorité des Taxes d'habitation. Le transfert n'a pas d'effet sur le montant de la cotisation acquittée en 2021. Un système de compensation prévu par la loi assure également la neutralité des transferts sur le montant perçu par la commune et par le département.

En ce qui concerne la présentation votre avis d'imposition que vous avez reçu ou vous apprêtez à recevoir

- Le taux communal de 2021 intègre le taux départemental de 2020 et passe de ce fait de 12,39% à 25,86%
- La cotisation communale affichée pour 2020 a été actualisée afin de prendre en compte le nouveau dispositif.

C'est pourquoi si vous reprenez votre feuille d'impôt 2020, vous verrez que le taux communal affiché à l'époque était de 12,39%

Si vous regardez votre avis d'imposition de 2021, le taux communal de 2020 est affiché avec la nouvelle règle pour vous montrer que globalement il n'y a pas pour vous, d'évolution.

Sur votre feuille d'impôt 2021 alors que la commune lors du vote du budget 2021 a décidé de ne pas modifier ses taux, vous verrez qu'il est affiché à 25,86% mais qu'en compensation la taxe départementale de 13,47% a disparu.

La base imposable de votre local servant à déterminer le montant de votre cotisation a de plus fait l'objet de calculs garantissant la neutralité du transfert.

Ce qu'il faut retenir :

Une évolution de la répartition des Taxes qui pour la plupart d'entre vous n'a aucune incidence sur le montant de votre Taxe Foncière sur les propriétés bâties. Seuls les propriétaires qui ont fait des travaux qui modifient la valeur de leur base devraient voir leur contribution augmenter





LA FIBRE THD 64 LA FIBRE SE DÉPLOIE À MASLACQ

Le déploiement de la fibre est porté par le Département, et les Communautés de Communes et d'Agglomérations qui se sont associés pour créer le Syndicat Mixte : "La Fibre64" dont vous avez probablement croisé des camions récemment

Suite à un appel d'offres, THD 64, filiale de SFR, conçoit, finance, construit, commercialise, maintient et exploite le réseau à Très Haut Débit des Pyrénées-Atlantiques pendant 25 ans.

- **485 foyers de Maslacq** sont dorénavant éligibles à la fibre dans un réseau neutre et ouvert à tous les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Pour l'instant, seuls SFR et Orange proposent leurs services, Free et Bouygues s'y préparent
- La fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargement se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une qualité d'image excellente (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.
- Pour savoir si vous êtes éligible Taper : <http://thd64.fr/> puis cliquer sur **carte d'éligibilité** et tapez votre adresse.

Les Randonneurs de Maslacq

Date		Nom de la rando	Départ
04/11 Départ 7H 30		LHERS-BORCE	Plateau de Lhers
11/11		LABEROUAT (Co-voiturage)	
18/11		Pic de la SAGETTE	Fabrèges
25/11		Pic des ESCURETS	Secteur du Benou
02/12		ATXURIA	Grottes de Sare
09/12		CIRCUIT DES REDOUTES	Ascain
16/12		Assemblée Générale	Maslacq





- Gilles LÉVÊQUE, Maire d'Argagnon,
- Jean NAULÉ, Maire de Maslacq,
- Jean-Jacques LASCABES, Maire de Sarpourenx,
- Marlène Le DIEU de VILLE Déléguée titulaire du SMO Fibre64 pour la CCLO
- Alain PARROT, Directeur de THD64
- Les représentants des opérateurs SFR et Orange

Réunion publique virtuelle lundi 15 novembre à partir de 14h

en Facebook Live

Les personnes qui le souhaitent pourront assister aux présentations en direct ou en différé en se connectant à <https://fb.me/e/6JYJszP93>

Lors de cette réunion :

- La Fibre 64 et THD64 annonceront le lancement de la commercialisation des premières prises de fibre optique du réseau THD64 dans les communes de la Communauté de Communes de Lacq Orthez.
- Les bénéficiaires de la fibre vous seront décrits,
- Les fournisseurs d'Accès SFR et Orange présenteront leur offre

Il sera répondu aux questions que vous pourrez poser :

- Dès à présent (et jusqu'au 12 novembre à 16h00) par mail sur l'adresse mail de la commission Information Communication de Maslacq : maslacqinfo@gmail.com
- Le 15 novembre sur le chat du direct de la réunion

Fin du programme d'automne 2021

Descriptif	Encadrants
TRAVERSÉE GR 10 997 m - 650m	J. Lassaube E Ricoti D. Belloc J. Bessouat F. Luquet
A définir..... 	A définir.....
AR Le pic par la piste 2031 m	J. Lassaube M. Plaa G. Lafitte ME Serrano
Gr 1 : pic depuis Le Houdas (865 m) en AR Gr 2 : traversée depuis Marie Blanque (1035 m) et retour au Houdas 	G. Lafitte AM Crabos J. Lassaube M. Palacin
EN BOUCLE Sommet pour les 2 groupes : 759 m	ME Serrano M. Plaa M. Charles M. Daubin
EN BOUCLE 	G. Lafitte J. Bessouat F. Luquet M. Palacin
Bilans 2021 et perspectives 2022	Le bureau sous la présidence de J. Lassaube





© Fédération France orchidées

Préservation des orchidées sauvages de Muret : L'opération est un succès !

"La saison des orchidées du site de Muret s'achève..."

Soutenue par nos élus locaux, notre démarche pour la sauvegarde des orchidées sauvages a pu aboutir à un résultat qui va au-delà de toutes nos espérances, depuis le printemps et tout au long de l'été, nous avons pu observer et admirer en effet les espèces suivantes:



Ophris abeille



Ophris bécasse



Anacamptis pyramidalis



Orchis pourpre



Sérapias lingua



Dactylorhiza fushii



Spiranthe d'automne

La première fauche d'automne vient d'avoir lieu, mais des "carrés de biodiversité" ont été préservés et nous avons eu la joie de découvrir la petite dernière, la seule à fleurir en cette saison :

Très discrète, la *Spiranthe spiralis* est difficile à repérer.

A ce jour, une dizaine de pieds viennent compléter notre collection

Bonne découverte à tous les amoureux de la nature et tous nos remerciements à nos élus qui ont adhéré sans aucune hésitation à notre projet.

Monique Charles et Marie-Elise Serrano





École Publique

Les élèves de l'école publique de Maslacq ont repris le chemin de l'école le 2 septembre.

Les effectifs cette année sont de 59 élèves sur trois classes.



L'équipe enseignante

de gauche à droite :

- Florian TEIXEIRA,
Directeur
- Sophie CHAILLET,
- Isabelle LAJUS,
Professeur de Béarnais
- Sabine LATRUBESSE



Les élèves de grande section sont répartis en deux classes cette année, pour alléger la classe de maternelle étant donné que de nouveaux élèves feront leur rentrée en janvier 2022.

Classe de M. TEIXEIRA (Directeur)

- 14 Cours Moyen 2
- 7 Cours Moyen 1
- 3 Cours Élémentaire 2

Classe de Mme. LATRUBESSE Maternelle

- 5 Grande Section
- 5 Moyenne Section
- 8 Petite Section

Classe de Mme CHAILLET

- 8 CE 1
- 5 CP
- 4 Grande Section

Dans chaque classe et pour chaque niveau,

Mme LAJUS assure trois heures d'enseignements en langue Béarnaise.

- Le protocole sanitaire de niveau 2 à la rentrée vient d'être remplacé par le niveau 1 (sans masque pour les enfants)
- La réservation de la cantine est établie mois par mois
- Celle de la garderie se fait après chaque période de vacances

La rentrée s'est bien passée avec une cour d'école fraîchement agrandie durant l'été avec plus d'espaces verts et la sécurisation de la circulation depuis l'église jusqu'à l'entrée de l'école en prolongeant la bande de sécurité de la rue de l'école par une allée piétonne le long du chemin de Hayet





École Jeanne d'Arc



Les 27 élèves se sont retrouvés ou rencontrés le mardi 31 août 2021, pour le plus grand bonheur de leurs maîtresses Laure et Sophie, de leur Directrice Emmanuelle CAZAUX et de Michèle leur assistante maternelle.

À L'ÉCOLE DES SORCIERS



Cette année, les enfants deviennent des apprentis sorciers de Poudlard, et vont apprendre et travailler dans un monde magique inspiré de la saga Harry POTTER.

Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont repartis pour une nouvelle année scolaire, et pourront vous faire suivre leurs aventures sur le Facebook de l'école « École Jeanne d'Arc Maslacq ». Alors n'hésitez pas à nous rendre visite !

Attaque de sangliers quartier Larue

Stéphane GRÉCHEZ le 1^{er} octobre a eu la désagréable surprise de découvrir sa propriété dévastée :



- Le jardin,
- La pelouse,
- Les contours de sa grange...





Victor GOMES nouveau curé de St Jean Baptiste des Rivières

Arrivé de Salies début septembre, Victor GOMES est le nouveau curé des paroisses Saint Pierre d'Orthez et Saint Jean-Baptiste des Rivières dont fait partie Maslacq. Il remplace dans ce rôle l'abbé Pierre LAHON.

Engagement auprès des laïcs

Ce prêtre a un engagement fort auprès des laïcs, il s'implique dans la formation de "disciples missionnaires". Ce n'est plus seulement suivre et comprendre, mais être porteur d'une parole.

Rapprochement avec les paroisses voisines

La paroisse d'Orthez et Castétis va s'inscrire dans un pôle missionnaire avec Puyoo et Salies. Pour les prêtres, cela veut dire une vie fraternelle plus forte, plus élargie. Ils seront six à porter un regard sur leurs paroisses. Cela peut permettre de mutualiser les forces, et profiter des charismes de chacun. pour redonner du dynamisme ! Certains temps forts seront vécus en commun et la catéchèse pensée ensemble.

L'abbé GOMES est le coordinateur de ce pôle missionnaire.



Pèlerinage annuel

Dimanche 12 septembre, sur le site de Notre Dame de Muret, a eu lieu le pèlerinage annuel organisé par la paroisse de Saint Jean-Baptiste des Rivières, secteur de Maslacq. .

Les fidèles ont été tous heureux de se retrouver dans ce sanctuaire marial, après deux années d'absence.

La première année pour cause de mauvais temps, la seconde la contrainte sanitaire ne permettant pas de se réunir pour assister à la messe. Devant une assemblée importante, l'abbé Victor GOMES, notre nouveau curé y a célébré l'office religieux, et les personnes ont ainsi pu faire la connaissance de celui qui, désormais, aura la fonction de mener sa charge sacerdotale dans notre église.

La paroisse remercie la CCLO et à la mairie de Mont pour l'entretien impeccable des lieux et l'attention portée au travail fourni par Monique Charles et Marie-Elise Serrano, afin de préserver la flore sur certaines parcelles du site de Notre Dame de Muret.





Le Tour de France a traversé Maslacq

La commune avait fourni aux commentateurs des informations sur le patrimoine du village et espérait profiter du passage de l'hélicoptère pour faire passer deux messages, étendu des bâches sur l'herbe du stade

- Sur l'une était écrit : "Bravo aux champions du Tour"
- Sur l'autre : "Maslacq recherche un médecin"



Malheureusement Maslacq n'a pas été cité à la télévision, et bien que le comprenant, nous en sommes bien sûr un peu déçus

- Pour évoquer le Béarn, d'autres monuments plus célèbres ont été priorisés bien que le Tour n'y passe pas (Sauveterre, le vieux pont d'Orthez et le château de Morlanne)
- La chute du peloton à Lagor a mobilisé l'hélicoptère et ne lui a pas laissé le loisir de montrer nos bâches mais pas de regrets, comme le dit la République dans le petit article consacré à notre initiative : "Qui ne tente rien n'a rien !!"



16/07
2021
journée
mémorable
pour
Maslacq



BUREAU INTER-ASSOCIATIF

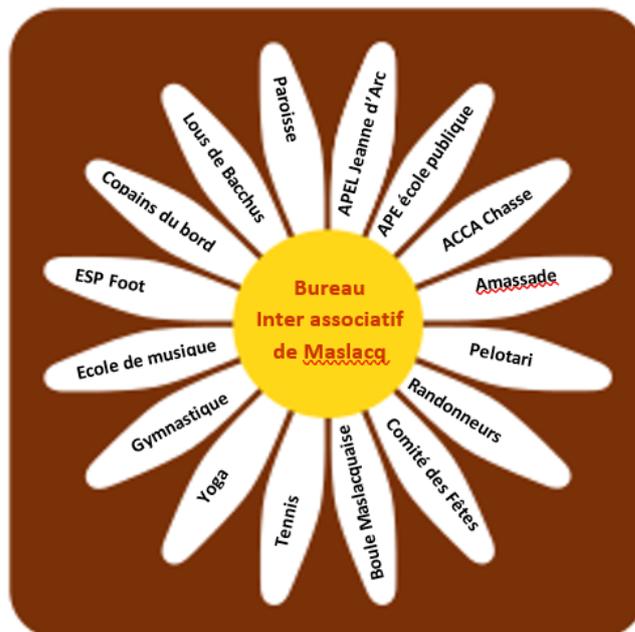
ASSOCIATIONS

Représentées :

- ACCA « La maslacquaise »** (Chasse) : Didier HAURAT
AMASSADE (Aînés) : Gérald LACOURREGE
BOULE MASLACQUAISE (Pétanque) : Jean HERNANDEZ
COMITE DES FÊTES : Julien ESCOS
LES COPAINS DU BORD (Pêche) : Alphonse SERRANO
PARENTS D'ÉLÈVES (École publique) : Benoît LAU BÉGUÉ
PARENTS D'ÉLÈVES (École privée) : Virginie PAGADROY
et Gwendoline LE LOUER
Sté d'ÉDUCATION POPULAIRE (Paroisse) : Michel GRIGT
RANDONNEURS DE MASLACQ : Maïté PLAA
TENNIS : Jean HERNANDEZ
YOGA : Silvina DUHAGON
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN : Françoise BODÉAN - Monique CHARLES
ÉTOILE SPORTIVE PYRÉNÉENNE (Foot) : Jean Philippe TAUZIA
PELOTARI club : Jean Bernard HAUTOBOIS

MUNICIPALITÉ :

- Jean NAULÉ (Maire)
Valérie CASAMAYOU - Dominique COURAULT - Alain de LAPPARENT - Robert LANGLA -
Julien ESCOS - Gwendoline NAULÉ - Benoît LAU BÉGUÉ



Excusées :

BIBLIOTHÈQUE : Aline CASSOU

Absentes

- K'DANCE** (Salsa)
LOUS DE BACCHUS Marché gourmand
AILES BÉARNAISES : Albert GUTTIEREZ
MUSIQUE : Céline BERGEZ DOMECCQ

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Jean NAULÉ

Souhaite la bienvenue aux participants qu'il remercie de leur présence.

Valérie CASAMAYOU

- Accueille les représentants des associations et les interroge sur leurs souhaits.
- Rappelle que la commune souhaite qu'il n'y ait qu'une seule manifestation par jour et que les associations présentes seront prioritaires dans l'utilisation des ressources communales.
- Indique que la commune a besoin de bien connaître ses associations et a créé pour cela
 - Une fiche de liaison pour les associations ne demandant pas de subvention (qu'il est important de nous renvoyer)
 - Un dossier de demande de subvention qui doit être rempli avec soin pour permettre au Conseil Municipal d'arbitrer à l'intérieur de l'enveloppe qu'il consacre aux associations. (A déposer à la Mairie avant le 31 janvier 2022)
- Mentionne la décision du Conseil Municipal de demander une caution de 500 € à tous les utilisateurs de la salle

Déroule le programme du Téléthon:

- Dates à définir (en décembre)
- Des urnes de collecte de dons seront disposées dans les commerces: Epicerie, Salon de coiffure et pharmacie
- Une collecte de piles et batteries sera réalisée sous le porche de la mairie
- Un circuit de marche d'environ 9 à 10 kms organisé au bénéfice du Téléthon
- La possibilité d'une visite guidée du nouveau sentier d'interprétation de Maslacq qui est supposé être mis en place avant la date du Téléthon (à confirmer)

Alain de Lapparent

Mentionne les nouvelles règles et nouveaux tarifs applicables pour la location de la salle socio-culturelle récemment votés par le Conseil Municipal pour sensibiliser les utilisateurs aux frais d'électricité et de gaz et réduire le déficit de fonctionnement, et rappelle que l'occupation de la salle reste gratuite pour les associations de Maslacq.

Jean NAULÉ

Remercie tous les participants et responsables associatifs pour leur implication dans leurs différentes activités et quitte la séance après le tour de table, contraint par ses obligations de Maire.





AMASSADE

PRÉSIDENT GÉRALD LACOURRÈGE

05 59 67 62 96

Activité :

Animations destinées aux seniors de la commune, de Castetner Maslacq et Sarpourenx

Manifestations :

- 09/10/2021 : Goûter beignets à 15h00 en salle socio
- 16/10/2021 : Sortie à Pasaïa (Espagne)
- 04/12/2021 : Assemblée Générale
- 02/2022 : Mardi gras - date à fixer
- 03/2022 : Repas du chevreuil - date à fixer
- 04/2022 : Omelette pascale - date à fixer
- 05/2022 : Sortie de printemps à fixer



APE ÉCOLE PUBLIQUE

PRÉSIDENT(E)

BENOÎT LAU BÉGUÉ & JESSICA NOGUES

06 81 68 78 18 - 06 42 00 04 54

Activité :

Créer une dynamique entre parents d'élèves
Organiser des activités périscolaires
Organiser des manifestations pour récolter des fonds

Manifestations :

- Dimanche 28 novembre 2021 : Bourse aux jouets salle socio
Réservation stand : **06 81 68 78 18 / 06 42 00 04 54**
- Dimanche 6/02/2022 : Vente de gâteaux à domicile et à la salle socio-culturelle
- Dimanche 13/03/2022 : Carnaval des écoles
- Dimanche 15/05/2022 : Vide grenier salle socio
- Week-end du 25 juin : Fête de l'école

Facebook : <https://www.facebook.com/ape.maslacq>



CHASSE (ACCA)

PRÉSIDENT DIDIER HAURAT

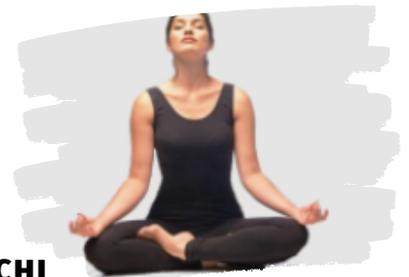
06 82 21 48 22

Activité :

Chasse — Régulation des espèces —
Conserves de gibier — Organisation de repas ouverts

Manifestations :

- **Vente de conserves en boîtes de 800 grammes à 8 € euros à l'épicerie - sanglier ou chevreuil (fabrication artisanale).**
- Repas annuel 2021 annulé
- Mars 2022 : Repas du chevreuil offert à l'Amassade
- 12/11/2022 : Repas annuel en salle socio



YOGA

PRÉSIDENTE

KARINA TABACCHI

CONTACT : 06 74 82 75 98 SILVINA (L'animatrice)

Activité :

Séances de Hata Yoga salle socio culturelle
le mercredi à 17h00



RANDONNEURS

PRÉSIDENTE

JEANNINE ARNALDO LASSAUBE

05 59 67 61 76

Activité :

Randonnées tous les jeudis de mars au début juillet et de septembre à décembre suivant la météo

Programme d'automne pages 21 et 22

Manifestations :

- 16/12/2021 Assemblée Générale salle socio culturelle
AG suivie d'un repas (pass sanitaire obligatoire)





ÉTOILE SPORTIVE PYRÉNÉENNE

PRÉSIDENT JEAN PHILIPPE TAUZIA

06 74 02 29 01

FACEBOOK OU WWW.PYRENEENNE.COM

Activité :

Apprentissage et pratique du football

Manifestations :

- Janvier : Vente de gâteaux à domicile (selon protocole sanitaire)



LES COPAINS DU BORD

Président Alphonse SERRANO

07 62 69 61 59 - pepone3008@hotmail.fr

Activité :

Pêche dans le lac de la plaine

Manifestations : Sous réserve de la situation sanitaire

- Mars => Vente de cartes de l'association
- 05/03/22 : Ouverture du lac
- 18/06/22 : Concours de pêche
- 02/09/22 : Journée adhérents



ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE (PAROISSE)

Président Michel GRIGT 06 95 03 52 70

Activité : Gestion de la paroisse

Manifestations : Sous réserve de la situation sanitaire

- 01/05/2022 : Kermesse inter paroissiale (selon protocole pandémie)
Repas de midi salle socio - Vente de gâteaux le matin



GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

PRÉSIDENTE : ANDRÉE LABARRÈRE

06 21 11 14 13

Activité :

Cours de gymnastique assurés par une professeure de septembre jusqu'à fin juin

Séances (step, low impact, relaxation...) salle socio :

- Lundi matin (seniors) de 9h30 à 10h30
- Mercredi soir (plus tonique) entre 19h00 et 21h00 (1h ou 2 h consécutives)

Les personnes désireuses de participer ou de se renseigner peuvent appeler ou venir à une séance.

- A.G. à définir un mercredi à la place de la gym



ÉCOLE DE MUSIQUE

PRÉSIDENTE

CÉLINE BERGEZ DOMEQ 06 83 96 15 06

M. BABY (PROFESSEUR) 06 81 33 68 70

Activité :

Cours individuels ou collectifs pour enfants et adultes de Guitare classique, folk, électrique, Piano

L'association cherche des volontaires pour renouveler son Bureau



LOUS DE BACCHUS (MARCHÉ GOURMAND)

Activité :

Mettre en avant la gastronomie française dans le but de promouvoir les richesses culinaires et gustatives de nos régions !!!

Manifestations :

- 04/09/2022 Marché gourmand en salle socio-culturelle





PARENTS ÉCOLE JEANNE D'ARC
PRÉSIDENTE ANNE GARANCHER
SECRÉTAIRE GWENDOLINE LE LOUER

06 44 37 50 98 apel64jeannedarc@gmail.com

Activité :

Participation concrète à la vie et à l'animation de l'établissement.

Manifestations :

- Noël vente chocolat en ligne jusqu'au 15/11 (Voir p 21)
- 21/11/2021 : Vente de gâteaux (selon protocole sanitaire)
- 14 et 15 Janvier 2022 : Loto en salle Millénium de Biron
- Mars 2022 : Vente de coffrets garnis
- 11/06/2022 : Fête de l'école en salle socio-culturelle



PELOTARI
PRÉSIDENT JEAN BERNARD HAUTOIS

06 31 18 55 01 - hautboisjeanbernard@gmail.com

Activité :

Apprentissage et pratique de la pelote

Manifestations :

- Novembre 2021 : A. G. date à fixer en salle Ménat
- Tournoi externe pour 2022 en réflexion selon situation sanitaire en début d'année prochaine
- Dates des finales à discuter avec comité des fêtes



Président Jean HERNANDEZ
06 31 84 51 46

BOULE MASLACQUAISE

Activité :

Apprentissage et pratique de la pétanque

Manifestations :

- Avril 2022 : A.G. date à définir
- Juin 2022 : Tournoi des Fêtes,
- le 13/07/22 : Tournoi nocturne
- Le 10/09/22 : Journée adhérents



COMITÉ DES FÊTES
PRÉSIDENT (À ÉLIRE PROCHAINE A.G.)

Activité :

Organiser les manifestations festives de la commune

Manifestations :

- 05/11/2021 Assemblée Générale
- 17-18-19/06/2022 Fêtes patronales

Le comité des fêtes recrute des bénévoles

CCAS DE MASLACQ

PRÉSIDENT

JEAN NAULÉ 05 59 67 60 79

SERVICES GÉRÉS AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE



Activité :

Prévention et développement social dans la commune,

Manifestations :

Cette année encore du fait des contraintes sanitaires

- Noël des enfants distribution de paniers de friandises
 - Noël des maslacquais de soixante dix ans et plus
- Distribution de paniers garnis

BIBLIOTHÈQUE
(PÔLE LECTURE)



Activité :

- Prêt de livres et CD
 - Accès gratuit à de nombreuses formations en ligne
- Trimestre de la rentrée ouverture
 uniquement le mardi de 16h30 à 18h30
 Les règles sanitaires sont toujours de rigueur

Manifestations :

- Vendredi 22 octobre à 17h30 spectacle interactif VALISES et VERSA par la compagnie des LUCIOLES





APEL école Jeanne d'Arc

Vente de chocolats sur Internet jusqu'au 15/11 (Voir p21)

<https://asso.initiatives.fr/c1/PLFVUH>

code : PLFVUH

Amassade

16/10 : Sortie à Pasaïa (Espagne)

Animation Bibliothèque

22/10 : VALISES et VERSA par la compagnie des LUCIOLES

Octobre

Cérémonie armistice

11/11 à 11h30 au monument aux morts

APEL école Jeanne d'Arc

Comité des Fêtes

21/11 : Vente de gâteaux

05/11 Assemblée Générale

APE école publique

28/11 : Bourse aux jouets à la salle socio culturelle

Contact réservation stand : 06 81 68 78 18 / 06 42 00 04 54

A.C.C.A.

Vente de conserves sanglier et chevreuil (à l'épicerie)

Pelotari Club

Assemblée Générale (date à fixer)



Novembre

Téléthon

Tout le mois : Urnes dans les commerces - Piles hall de la Mairie

05/12 : Marche vers les lacs des Barthes de Biron

11/12 : Sentier d'interprétation de Maslacq (Visite guidée)

Amassade

04/12 : Assemblée Générale en salle socio

Randonneurs de Maslacq

16/12 : Assemblée Générale en salle socio à 10 heures

CCAS Noël des enfants

Distribution de panier de friandises aux écoles

CCAS Noël des aînés

Distribution de paniers garnis



Décembre

APEL école Jeanne d'Arc

14-15/01 : Loto en salle Millénium de Biron

Étoile sportive Pyrénéenne

Vente de gâteaux à domicile (si autorisé)



Janvier





APE École publique

06/02 : Vente de gâteaux (domicile et salle socio)

Février



Amassade

Date à fixer : Mardi gras

Date à fixer : Repas du chevreuil

Copains du bord

05/03 : Ouverture du lac - Vente de cartes de pêche

Parents des deux écoles

13/03 : Carnaval des écoles

Mars



Boule maslacquaise

Assemblée Générale

Amassade

Date à définir : Omelette pascale

Election présidentielle

10/04 : Premier tour

24/04 : Second tour

Avril



Sté d'éducation populaire (paroisse)

01/05 : Kermesse inter paroissiale

Vente de gâteaux le matin

APE École publique

15/05 : Vide grenier à la salle socio culturelle

Amassade

Date à fixer : Sortie de printemps

Mai



APE École publique

Week-end du 25/06 : Fête de l'école

APEL École Jeanne d'Arc

12/06 : Fête de l'école

Pelotari

Date à fixer : Finale

Comité des Fêtes

17-18-19/06 : Fêtes patronales

Tournoi des Fêtes de la boule maslacquaise

18/06 : Concours de pêche "Copains du Bord"



Juin



Boule maslacquaise

13/07 : Tournoi nocturne

Juillet

Écoles

01/09 : Rentrée des classes

Copains du Bord

02/09 : Journée adhérents

Lous de Bacchus

04/09 : Marché gourmand

Boule maslacquaise

10/09 : Journée adhérents Boule maslacquaise



Septembre

